

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1270 portant désignation de membres du Conseil du Port de Djibouti.

n° 1270

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 juillet 1965

Numéro JO  
n° 9 du 01/09/1965

Date du numéro  
1 septembre 1965

### TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de l'arrêté n° 208 du 15 février 1965 portant désignation, des représentants des usagers du Port de Djibouti au Conseil du Port est modifié et complété comme suit : «M Noblet, agent local des Messageries Maritimes, est remplacé par M. Lejaud, son successeur dans ces fonctions. «M. Poupeau, agent directeur de la «Somad», est remplacé par M. Fermont, Directeur de la société maritime «L.Savon et Riès». Le président du Syndicat des manutentionnaires est autorisé à assister es qualité et à titre uniquement consultatif aux réunions du Conseil du Port.» Le reste sans changement.